

DECISION N°17/2026

OBJET: DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES EQUIPEMENTS POLICE MUNICIPALE

Le Maire de la commune d'Ozoir-La-Ferrière ;

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales et notamment l'alinéa 4 ;

Vu la délibération n°536 du 06 décembre 2024 du Conseil municipal portant délégation de pouvoir à Madame le maire de certaines attributions de l'assemblée délibérante en vertu de l'article L.2122-12 du Code général des collectivités territoriales

Vu la délibération n° CD 2021-12-16 n°7/09 adoptant le règlement d'intervention du Conseil départemental ;

Vu le règlement d'intervention du Conseil Départemental du 8 avril 2022 relative à la mise en place du bouclier de sécurité ;

Considérant qu'il convient suite à une défaillance d'un véhicule sérigraphié et équipé Police municipale de remplacer ce dernier par l'acquisition d'un nouveau véhicule pour un montant hors taxe de 38 443, 47 euros;

DECIDE

Article 1^{er}: de solliciter une subvention de 19 221.73 euros auprès du Département Seine-et-Marne pour l'achat d'un véhicule sérigraphié et équipé Police Municipale ;

Article 2: Madame le Maire est autorisée à signer tous documents afférents à cette affaire ;

Fait à Ozoir-la-Ferrière le 17 mars 2026

Madame le Maire,
Christine FLECK



REÇU EN PREFECTURE

le 19/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_AR-077-217703503-20260317-DECISION_17